



Diplôme pédagogique Willems® Pour la formation musicale et l'éducation instrumentale

PRÉSENTATION

Introduction

La Formation au **Diplôme Pédagogique Willems® pour la Formation Musicale et l'Éducation Instrumentale** s'adresse à des musiciens-pédagogues désirant compléter leur formation pédagogique,

Objectifs

La formation au Diplôme Pédagogique Willems® pour la Formation Musicale et l'Éducation Instrumentale a pour objectifs :

- d'apporter aux professeurs, en activité ou étudiants, les éléments permettant une approche à la fois globale, détaillée et ouverte de la pédagogie Willems® pour préparer puis accompagner des élèves dans une pratique solfégique et instrumentale autonome et artistique
- de préparer aux épreuves théoriques et pratiques du diplôme en question

Programme

La Formation au Diplôme Pédagogique Willems® pour la Formation Musicale et l'Éducation Instrumentale propose un résumé des quatre degrés de la progression pédagogique établie par Edgar Willems et l'approfondissement du troisième et du quatrième degrés (à savoir la formation musicale et la pratique instrumentale) dans ce même esprit pédagogique.

La pratique pédagogique demandée aux stagiaires sera consacrée à la formation musicale et à l'enseignement de leur instrument.

L'obtention du diplôme permet donc au lauréat de se prévaloir de la connaissance des bases de la « Méthode Willems® » et marque sa capacité à la déployer dans les deux degrés sus-mentionnés.

Le programme se développe selon les trois options suivantes : Voix, instruments mélodiques, clavier, et comprend les chapitres suivants, en tronc commun pour les trois options :

1. Pour la musicalité :

- Développement auditif élargi (qualités du son, intervalles simples et redoublés, accords de 3, 4 ... sons, fondamentaux et renversés, en positions serrée ou large , agrégats et espace intratonal)
- Chant choral commun et direction de chœur ; répertoire de chansons pédagogiques
- Langage musical rythmique (libre et métrique, avec polyrythmie et polymétrie), mélodique (libre, modal, tonal, atonal) et harmonique ouvert, de l'imprégnation à la conscience
- Pratique collective préparatoire à l'instrument et ensemble instrumental
- improvisation rythmique mélodique et harmonique relative aux besoins des cours de troisième et quatrième degrés pour développer la reproduction ou donner des illustrations pédagogiques précises (pour la métrique, les modes, les tonalités, le sens harmonique etc ...)
- Mouvement corporel, comme un outil vie et de conscience, allant vers l'expression libre, la vie des formes musicales, la connaissance des danses baroques

2. Pour la pédagogie :

- Cours de pédagogie fondamentale : la préparation au solfège et à l'instrument ; les noms des notes et l'audition relative et absolue, l'audition intérieure ; la voix, le chant , les chansons, la mélodie, la gamme ; l'harmonie ; la formation musicale ; les débuts instrumentaux ; sur la base de l'œuvre écrite

d'Edgar Willems notamment, en particulier sur les fondements psychologiques de la pratique musicale

- Observation de leçons pratiques (en direct avec des enfants ou en vidéo), progression pédagogique du pré-solfège et pré-instrumental (troisième degré) vers la formation musicale comme un « solfège vivant » et aux débuts instrumentaux, cette progression étant éprouvée également sur soi-même
- Tout au long de la formation, travail en commun sur des extraits vidéos de leçons pratiques apportés par les participants et filmés dans le cadre de leur activité avec leurs propres élèves

3. Pour les options :

- Option voix * Pédagogie de la voix (enfant, adulte, chœur) ; lecture mélodique avec texte ; improvisation et style selon les époques ; ornementation et variation ; recherche d'un répertoire progressif, selon des critères définis ; principe de choix * compositions mélodiques ; harmonisations simples au clavier (chansons, mélodies, cadences, ordonnances et gammes) ; arrangements pour ensembles vocaux
- Option instruments mélodiques * Pédagogie des instruments mélodiques représentés parmi les stagiaires : jeu d'oreille (répertoire de chansons ou de thèmes, progression) ; mémorisation ; répertoire (principe de choix) ; improvisation, harmonie collective ; styles, ornementation ; lecture à vue ; technique, ordonnances et études ; musique de chambre et orchestre * composition mélodique ; harmonisations simples au clavier (chansons, mélodies, cadences, ordonnances et gammes) ; arrangements pour ensembles instrumentaux
- Option clavier * Pédagogie du piano : jeu d'oreille (répertoire de chansons ou de thèmes et progression) ; mémorisation ; répertoire (principes de choix) ; improvisation ; lecture à vue ; technique (ordonnances et études) ; musique d'ensemble à 4 mains et musique de chambre * Harmonie (élargissement du programme d'harmonie pratique du cycle bleu) : principes d'harmonie au clavier et récapitulation de l'harmonisation des gammes, des chansons, des rythmes ; cadences variées ; harmonisation à vue des textes de formation musicale ; développement des séquences ; réduction d'oreille ou par la lecture au clavier * Improvisation : à 2, 3 ou 4 voix ; variations ; styles ; chorals (analyse et pratique)

Déroulement de l'action

1. Recrutement / Pré-requis

- L'admission en formation s'effectue sur dossier avec *Curriculum Vitae* et lettre de motivation.
- La formation est ouverte aux musiciens ayant un Diplôme de type DEM de CRR, Licence-Bachelor, Maîtrise-Master et une activité pédagogique engagée ou prévue dès la 1^{ère} année (enseignement, ateliers pédagogiques musicaux...). Une copie du/des diplôme-s est à joindre au formulaire d'inscription.
- Pour les stagiaires n'ayant pas l'un des diplômes mentionnés ci-dessus ou un équivalent, un test d'entrée sera nécessaire comprenant une évaluation de chant, de solfège écrit et oral et de pratique instrumentale.

2. Durée de la formation

La formation se déroule sur 2 ans avec un total de 254 heures (collectives et individuelles) dispensées sous forme de stages ou longs week-ends durant l'année scolaire et de stages intensifs d'été selon un planning établi à l'avance.

- **Année 1** / DPW-FMEI.1 : 109 heures / 80h de cours + 1h de bilan individuel + 8h d'évaluations (écrites & orales) + 20h de stage (rencontre nationale)
- **Année 2** / DPW-FMEI.2 : 145 heures / 84h de cours + 2h de bilan individuel + 12h d'examens écrits + 12h de séminaire international d'examen final/examens oraux + 35h de stage (rencontre internationale)

3. Délai d'accès

- L'ouverture d'un cursus de formation est conditionnée à un minimum de 10 inscrits (15 personnes maximum).
- Le recensement des personnes potentiellement intéressées s'effectue tout au long de l'année (avec possibilité d'établir des devis pour les prises en charge Employeur/OPCO). Un point sur la liste des contacts est effectué en juin-juillet pour la saison à venir et une campagne de relance et d'inscription s'effectue début septembre, pour un début de formation entre fin octobre et début janvier.

4. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux dans lesquels se déroulent les formations/stages de la Fédération Internationales Willems® sont majoritairement aux normes PMR. Il est indispensable de contacter la FIW en amont afin qu'elle puisse anticiper et prendre les dispositions nécessaires pour réserver le meilleur accueil possible.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

1. Les moyens pédagogiques

La formation intègre entre autres :

- la présentation de leçons pratiques
- de la mise en œuvre pratique collective de la pédagogie entre stagiaires
- du travail technique collectif ou individuel
- du travail technique personnel sur place ou à réaliser entre 2 sessions
- des études de textes d'Edgar Willems ou autres ouvrages relatifs aux thématiques abordées et à la pédagogie musicale Willems®

2. Les moyens techniques

Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique, matériel pédagogique sonore et audiovisuel).

3. Les moyens d'encadrement

Les cours, sous la responsabilité de **Christophe Voidey**, sont encadrés par :

- des formateurs titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems®
- des formateurs spécialisés dans leur domaine d'intervention, musical, instrumental (voix et différentes familles d'instruments) ou autre (pédagogie générale, sciences, corps et mouvement ...)

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

- Des feuilles de présence, établies par demi-journée de formation, seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), justifiant de la réalisation de ladite formation.
- Différents types d'évaluations (orales, écrites et vidéo, collectives ou individuelles) sont proposés durant la formation. En outre, le cursus de formation comprend des évaluations écrites, orales et vidéo (contrôle des acquis) en fin de 1^{ère} année puis les examens écrits, oraux et vidéos du Diplôme Pédagogique Willems® pour la Formation Musicale et l'Éducation Instrumentale en fin de 2^{ème} année.
 - *consulter le programme complet des examens*

Sanction(s) de la formation

- Une attestation, précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise par la FIW à chaque stagiaire, à la fin de la 1^{ère} année de formation.
- Une attestation (présence/participation et feuille de notes) sera remise à chaque stagiaire n'ayant pas validé toutes les épreuves du diplôme.
- Le Diplôme Pédagogique Willems® pour la Formation Musicale et l'Éducation Instrumentale est délivré à l'issue des examens écrits et oraux de fin de 2^{ème} année, ou dès que le candidat a validé la pédagogie pratique (vidéo) et sa participation à 2 stages (dont une rencontre internationale). Celui-ci sera également accompagné d'attestations (présence/participation et feuille de notes).

Règlement(s)

Les différents règlements liés aux Formations et à l'Organisme sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Fédération Internationale Willems® <https://fi-willems.org/reglement-interieur-cgv/> ou envoyés par mail sur simple demande :

- Règlement intérieur FIW
- Règlement Hygiène / Sécurité / Discipline

- Règlement intérieur des formations
- Règlement intérieur Vidéos pratiques

1. Frais d'inscription

Récapitulatif coût global Formation au DPW-FMEI (au 1 ^{er} / 09 2025)	Particulier	OPCO
1 ^{ère} année : Frais pédagogiques + Frais de gestion	1.685 €	2.290 €
2 ^{ème} année : Frais pédagogiques + Séminaire d'examen final + Frais de gestion	2.140 €	2.930 €
Total Formation au DPW-FMEI (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	3.825 €	5.220 €
+ Adhésion annuelle à la charge du stagiaire : 20€ (15€ pour les étudiants sur présentation de justificatif)		

- Tarifs hors transport, hébergement et repas
- Tarifs soumis à de possibles ajustements au cours de la formation
- Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)

2. Conditions d'annulation

- En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursée après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident, sur présentation de justificatif.
- Dans le cas contraire, un minimum d'un tiers du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante après déduction de ce tiers ou du montant des cours suivis antérieurement à l'annulation si le montant évalué est supérieur au tiers, ne pourra pas être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, rencontres...).
- Dans les deux cas, les frais de gestion et l'adhésion annuelle restent acquis à la FIW.

La Fédération Internationale Willems® est une association à but non lucratif. Les cours fonctionnent en auto-financement. Toute inscription est un engagement individuel pour une somme donnée. Chaque paiement contribue à l'équilibre de l'ensemble.

3. Engagement mutuel entre les stagiaires et la FIW

- La FIW s'engage à assurer tous les cours programmés pendant toute la durée de la formation, soit 2 ans. Les cours ou stages qui n'auraient pas pu être assurés seront remplacés ou à défaut déduits du montant de l'inscription annuelle.
- Les stagiaires s'engagent lors de l'inscription à suivre la formation jusqu'à son terme et à assister à tous les cours, avec une tolérance de 25% d'absence sans réduction de tarif.
- Les stagiaires s'engagent à honorer le règlement de la totalité de l'inscription suivant l'échéancier convenu lors de l'inscription.
- En cas de non-paiement et après les rappels d'usage, le dossier sera remis à un service de recouvrement indépendant : *France-Recouvrement*.

Renseignement(s) & Inscription(s)

Fédération Internationale Willems®
(siège & secrétariat)
46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Tél : + 33 (0)6.18.16.54.38
Mail : contact@fi-willems.org
Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° **327 237 566 00077**

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° **82 69 12756 69** auprès du Préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)